

REGLEMENT INTERIEUR « Lac de Cibeins »

Article 1 :

La pêche dans le Lac de Cibeins est soumise à la réglementation générale des cours d'eau de deuxième catégorie et sera exercée sous le contrôle de l'AAPPMA « La Truite du Formans ».

Article 2 :

Chaque pêcheur doit être titulaire d'une carte de pêche « Lac de Cibeins » ou de l'AAPPMA « La Truite du Formans ». Les cartes de pêche « réciprocatrices » ne sont pas valables.

Cette carte, strictement personnelle, autorise **2 lignes posées et une tenue à la main**.

La pêche en barque est interdite.

La carte est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année en cours, accompagnés d'un adulte possesseur d'une carte « Lac de Cibeins ».

Article 3 :

La pêche est autorisée **tous les jours** 30 minutes avant le lever du soleil jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil

Article 4 :

Aucune carte ne sera vendue sur le site (voir la liste des points de vente ci-dessous). Tout pêcheur contrôlé sans carte est passible d'une amende forfaitaire de 50 €

Article 5 :

La garderie est assurée par les gardes de l'AAPPMA, et les membres du conseil d'administration.

Article 6 :

Les dates d'ouvertures de la pêche des carnassiers sont celles fixées par l'arrêté préfectoral ainsi que les tailles de capture.

Article 7 :

Limitation des prises

Salmonidés : 5 par jour et par pêcheur

Carpes : 2 par jour et par pêcheur (**les carpes de plus de 4 kg devront être relâchées**)

Brochet : 1 par jour et par pêcheur

Sandre : 1 par jour et par pêcheur

Black-bass : Pêche uniquement en No-kill

Article 8 :

La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits à l'intérieur du parc de Cibeins. En aucun cas l'exercice du droit de pêche ne se fera sur la berge constituée par la départementale.

Article 9 :

Il est strictement interdit de laisser ses sacs poubelles, chaque pêcheur devra emmener ses détritiques avec lui

Dépositaire : Le relais du Formans (Sainte-Euphémie)

Numéros de téléphones utiles					
Bureau du CA			GARDERIE		
Nom	Fonction	N° de téléphone	Nom	Fonction	N° de téléphone
MOLARD Patrick	Président	06 85 62 40 08	BORGET Gérald	Garde fédéral	06 08 26 63 53
GELIN Claude	Vice Président	04 74 60 71 68	FEDERATION DE PECHE DE L'AIN		04 74 22 38 38
DEJEUX Michel	Trésorier	06 71 60 77 89			
JARDEL Bernard	Secrétaire	04 74 00 11 75	Site Web http://latruiteduformans.e-monsite.com/		